

Conditions Générales

Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC

1. Vidéo

1.1 Champs d'application :

Les présentes conditions générales régissent les termes du contrat, dont elles font parties intégrantes, passées entre le client et la société Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC (*prestataire*) et expriment l'intégralité des obligations, des droits et des garanties en vigueur pour les deux parties, ceci, en toute transparence.

1.2 Acceptation des conditions :

De par sa signature de contrat, le client confirme avoir pris connaissance des présentes conditions générales et déclare les accepter intégralement, sans aucune restriction.

1.3 Obligations du prestataire :

Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC s'engage, dans le cadre de ses mandats, d'apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité, conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

1.4 Signature de l'auteur :

Le client autorise implicitement Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC à citer son nom en référence, ainsi que d'apposer, au générique de la vidéo, sa signature en tant que prestataire de services (*logo + raison sociale + URL Site Internet*), ceci est valable pour tous fichiers destinés au web ou à usage interne/externe en dehors des œuvres ayant une diffusion publicitaire tel que dans des cinémas, chaînes de télévision, panneaux publicitaires multimédias sur lieu public.

Si toutefois, le client désire ne pas respecter ces deux conditions, il devra en faire la demande par écrit auprès du prestataire et compenser financièrement la perte publicitaire que sa décision engendre par le versement d'un montant convenu payable avant la publication de la vidéo.

Ce montant n'est pas remboursable, même en cas de rétractation du client, par la suite.

Les images réalisées par Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC peuvent être utilisées à des fins commerciales pour Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC. (Site web, réseaux sociaux, showreel etc.).

1.5 Détails des prestations :

1.5.1 Réalisation :

La réalisation de la vidéo comprend :

- L'étude de projet de la vidéo (*analyses des besoins, étude et élaboration du scénario*), selon les informations récoltées auprès du client (*critères techniques, critères esthétiques*) et des points figurants dans le contrat de vente "Vidéo" (*structure générale de la vidéo, éléments de contenu*), lors de l'entretien ou acquises ultérieurement.
- Prise de vue chez le client ou/et les lieux des réalisations (*camera et/ou drone*) + interview (*optionnel*).
- Post production (*montage, sonorisation, effets spéciaux, corrections colorimétriques*) + rendus dans un ou plusieurs formats prédéfinis.

Tous les points de réalisation, cités ci-dessus, découlent exclusivement des critères spécifiés dans le contrat de vente.

Réserve :

Prise de vue par drone, sous réserve des zones de restriction édictées par l'OFAC ou décrets en vigueur au moment de la demande de captation.

1.5.2 Shooting et service photo :

- l'étude de projet (*analyses des besoins, étude et élaboration de l'atmosphère des photos*), selon les informations récoltées auprès du client (*critères techniques, critères esthétiques*) et des points figurants dans le contrat de vente "photo" lors de l'entretien ou acquises ultérieurement.
- Shooting chez le client ou/et autres lieux (photos en studio). Photos prises par drone disponibles sur demande.
- Post production *Retouches photo, effets spéciaux, corrections colorimétriques* + rendues dans un ou plusieurs formats prédéfinis.

Tous les points de réalisation, cités ci-dessus, découlent exclusivement des critères spécifiés dans le contrat de vente.

Réserve :

Prise de vue par drone, sous réserve des zones de restriction édictées par l'OFAC ou décrets en vigueur au moment de la demande de captation.

1.5.3 Prestation de conseils et stratégies marketing :

Le prestataire s'engage à fournir une prestation de qualité en tenant compte des besoins et attentes commerciales du client. Le client reste néanmoins maître et seul responsable de toutes les décisions prises pour son entreprise. Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC décline toutes responsabilités.

1.5.4 Service de location de matériel :

Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC s'engage à préparer le matériel avant la location et de délivrer au client toutes les informations et consignes d'utilisation du matériel loué.

Le client s'engage à traiter le matériel emprunté avec précaution et soins. Il veillera à transporter ledit matériel dans les sacs de transport, boîtes et conteneurs prévus à cet effet.

Un contrôle du matériel sera effectué avant et après la location. Le client s'engage à rendre le matériel dans l'état où il fut loué. Toute dégradation sera facturée au client.

Une caution relative au matériel loué peut-être demandée, elle sera versée en cash le jour de la location et sera restituée après le contrôle du matériel le jour de la remise de ce dernier uniquement s'il est rendu dans les délais et sans dégradations.

Les dates de location sont spécifiées dans le contrat, le matériel rendu hors délais sera facturé par journées supplémentaires avec une majoration tarifaire et la caution se verra bloquée. Au bout de 2 jours supplémentaires non convenus, un rappel sera envoyé et un montant forfaitaire de 50.- (*frais administratifs*) sera majoré.

Réserve :

Si malgré le rappel, le matériel n'est pas restitué dans les 2 jours suivants, Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC se réserve le droit de conserver la caution et d'entreprendre les démarches juridiques nécessaires à l'encontre du client. Tous les frais découlant de ces procédures seront ajoutés à la charge du client avec intérêts.

1.5.5 Services supplémentaires :

À la demande du client, les services suivants peuvent lui être fournis :

- Journée(s) ou demi-journée(s) de tournage supplémentaire
- Matériel spécifique supplémentaire (*caméra, objectif, éclairage, grue, etc.*) ou/et personnel complémentaire.
- Adaptation(s) ou/et modifications "Vidéo", tel(s) que traduction(s), ajout ou suppression d'éléments (*à la demande ou par packs d'heures*).
- Dérivés "Vidéo", tel que montage de clips supplémentaires (*produits ou prestations spécifiques*), extraction d'images (*Presse ou/et Web*), etc. (*à la demande ou par packs d'heures*).
- Sous-version de format (1:1 / 16:9 etc.).
- Mise(s) à jour de la vidéo (*à la demande ou par packs d'heures*).
- Service d'archivage de la vidéo ou des rushes.
- Dès la 3ème version de montage, le service est facturé au tarif horaire de 100 CHF/h.

- En cas de déplacement un forfait de 80.- sera appliqué. Ce montant peut être revu si les déplacements s'avèrent multiples ou sur de longues distances.
- Pour les projets demandant des musiques ou effets (transitions, titrages, FX) un forfait de licences de 50.- sera appliqué.

Tous les points de conception, cités ci-dessus, découlent exclusivement des critères spécifiés dans le contrat de vente.

1.6 Contenu de la vidéo :

Le contenu réalisé doit être en conformité avec les lois en vigueur.

1.7 Obligations et responsabilités du client :

1.7.1 Approbation :

Le client reconnaît avoir reçu de Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC, toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire et s'engager dans le présent contrat, en toute connaissance de cause.

Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande et par la suite, demeurent sous son entière responsabilité.

1.7.2 Documents & informations :

Le client s'engage à fournir au prestataire, tous les documents (*textes, listes des séquences ou plans devant figurer dans le film, etc.*), renseignements et informations nécessaires (*autorisation(s), contrat(s) de droits à l'image ou autres*) à la réalisation de sa vidéo, conformément à ce qui a été convenu dans le contrat de vente, dans les délais qui lui ont été impartis, soit 30 jours après la date de signature du contrat ou selon la date de remise prévue dans ce dernier.

1.7.3 Responsabilités :

En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de sa vidéo, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en

matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de celles de la protection des mineurs.

Le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes mœurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette". Le client garantit à Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC contre toutes actions en revendication de tiers liées au contenu des informations figurants dans la vidéo.

2. Entrée en vigueur & Résiliation

2.1 Entrée en vigueur :

Le contrat entre en vigueur le jour de la signature des deux parties contractuelles pour les mandats de plus de 1'000 CHF.

Pour les mandats à sommes inférieures le contrat est accepté tacitement dès le début de captation dans la mesure où les CG ont été rendues accessibles au client via le site internet et en lien par e-mail ou sous forme physique.

2.2 Résiliation :

Sauf convention contraire, le contrat lie les deux parties pendant toute la durée du contrat.

L'art. 377 CO ne s'applique pas dans le cadre du présent contrat.

Chaque partie est en droit de révoquer par lettre recommandée le contrat, sans compensation, dans les 7 jours qui suivent sa signature par les deux parties.

Réserve :

En cas d'insolvabilité (*preuves à l'appui*) de l'une des parties, l'autre partie peut résilier à tout moment le contrat sans compensation.

En cas d'arrêt définitif d'activité commerciale ou de dissolution de son entreprise (*preuves à l'appui*), le client peut faire la demande d'annulation, par voie écrite et recommandée, pour des prestations supplémentaires à venir, n'étant pas encore perçues ou facturées par le prestataire ou ne faisant pas l'objet d'un paiement échelonné (*leasing*).

Ceci ne s'applique pas aux cas de succession, de fusion, de reprise des actifs et passifs, d'une dévolution successorale, etc., ou d'un changement de nom ou de raison sociale.

Les travaux finalisés par le prestataire, au moment de la demande d'annulation, restent intégralement dû par le client. Aucun remboursement n'est octroyé sur les factures déjà payées par le client.

Le contrat pour la partie "prestations supplémentaires" (*mises à jour de la vidéo*) peut être résilié par écrit, dans un délai minimum de 3 mois avant la date d'exécution prévue, faute de quoi le montant de la prestation reste dû.

Le client demeure responsable des paiements relatifs aux services en cours, prévus dans le contrat ou/et rendus par le prestataire.

3. Domaine d'application :

Les présentes conditions générales ont également pour objet de vous informer sur les conditions dans lesquelles nous procédons à la création et à la conception de vidéos d'entreprises, de vidéos reportages, de vidéos événementielles, de clips musicaux ou de toutes autres sortes de communication visuelle.

4. Services

4.1 Prestations fournies :

Le prestataire s'engage envers le client à fournir les prestations et conditions spécifiées dans le contrat.

4.2 Conditions particulières :

Certaines prestations sont régies par des conditions particulières. Le cas échéant, celles-ci sont mentionnées dans le contrat.

4.3 Sous-traitance :

À moins d'une disposition contraire dans le contrat, le prestataire peut s'adjoindre tous tiers pour l'exécution des services spécifiés. Dans pareil cas, il conserve néanmoins la direction et la responsabilité de l'exécution.

4.4 Moyens d'exécution :

Sauf indication contraire dans le contrat, le prestataire a le libre choix des moyens d'exécution du contrat.

4.5 Modification des services :

Le prestataire se réserve le droit en tout temps de modifier ses services. Le cas échéant, il en avertit le client par écrit. Celui-ci peut dénoncer la partie du contrat qui concerne ce service dans un délai de 10 jours à compter de la notification.

L'ensemble des services fournis dans l'intervalle sont facturés normalement.

4.6 Services additionnels :

Toutes modifications requises par le client ou non mentionnées dans le contrat seront facturées en sus par le prestataire qui appliquera ses tarifs en vigueur.

4.7 Séances de travail :

Les séances de travail (*réunions de travail, prises de vues, formations, etc.*), sont planifiées et agendées à l'avance par les deux parties, de façon à correspondre au planning de chacun.

Par conséquent, si le client annule le rendez-vous, sans un préavis écrit d'un minimum de 48h par rapport à la date prévue, le prestataire facturera le préjudice causé selon la prestation en cours.

5. Délais

5.1 Délais du prestataire :

Le prestataire s'engage à effectuer son mandat dans le(s) délai(s) imparti(s) dans le contrat de vente.

Certains services requièrent des délais spécifiques. Le cas échéant, ceux-ci sont mentionnés dans le contrat ou feront l'objet d'un avis ultérieur.

5.2 Délais du client :

Le client s'engage à fournir au prestataire, dans les délais prévus, tous les documents et informations nécessaires à la bonne exécution du mandat (*voir point 1.7.2*), ainsi que de respecter les délais de paiement (*voir chapitre 8*).

En cas de non-respect des délais de remise de documents et d'informations, le prestataire est dispensé du délai d'exécution initialement prévu et se réserve le droit de facturer l'entier de ses services, comme s'ils avaient été exécutés normalement.

Dans ce cas, les données fournies en retard par le client seront malgré tout insérées, mais sans aucun engagement de délai pour le prestataire. Cela dépendra de son planning et de ses disponibilités.

Réserve :

Au-delà d'une année, à compter de la date de remise initialement prévue dans le contrat, le prestataire établira un nouveau contrat pour l'insertion de ces derniers.

6. Responsabilité

6.1 Limitation :

Le prestataire ne peut être tenu responsable envers le client ou un tiers, des dommages découlant de l'un ou l'autre des cas suivants :

- D'accidents techniques relevant de la responsabilité de tiers.
- De changements météorologiques
- L'approbation, illégale ou non-autorisée, par le client, de documents devant figurer dans le contenu de la vidéo (logo, image, vidéo, texte, etc.).

- La compatibilité du format vidéo avec l'ensemble des programmes informatiques et des supports de diffusion en ligne, sur le Web ou de système de diffusion dont les prescriptions techniques n'ont pas été communiquées au prestataire.

Dans les cas précités, le client tient le prestataire quitte et indemne de toutes réclamations.

6.2 Contenu :

Le client est en tout temps responsable des informations, des médias, des images, des textes, etc. qui composent la vidéo et de ceux fournis par le prestataire selon ses instructions, dans le cadre de l'exécution de sa conception.

6.3 Originaux :

Le prestataire manipule et entrepose les originaux fournis (*photos, documents, fichiers, CD, DVD, Bluray, livres, etc.*) avec le plus grand soin. Il ne peut cependant être tenu responsable pour leur détérioration ou de leur perte éventuelle.

C'est pourquoi il conseille vivement au client d'effectuer au préalable, dans la mesure du possible, une copie de tout original fourni.

6.4 Visionnage pour approbation :

Dans le cadre du visionnage de la vidéo, pour approbation, avant sa diffusion, le prestataire définit le mode d'autorisation d'accès à cette dernière, pour un temps déterminé et fourni par mail au client un lien d'accès ainsi qu'un mot de passe si ce dernier est nécessaire.

Le client s'engage à garder secrètes ses données d'accès et à les protéger contre toute utilisation abusive par des personnes non autorisées.

6.5 Garanties :

Le prestataire engage toute sa capacité et sa compétence dans l'exécution des services spécifiés dans le contrat.

Il ne peut néanmoins donner au client aucune garantie, expresse ou implicite, relative aux retombées, financières ou non, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant ou pouvant résulter de l'utilisation ou de l'affichage de la vidéo ainsi que l'applications des conseils et stratégie marketing.

6.6 Confidentialité :

Le prestataire et le client s'engagent à respecter la confidentialité de tous les faits observés et toutes les informations reçues dans le cadre de leur relation qui ne sont ni notoires, ni accessibles au public, ni destinées à la publication dans le contenu de la vidéo.

6.7 Non-sollicitation :

Le prestataire et le client s'engagent à ne solliciter, embaucher, engager ou autrement retenir les services, directement ou indirectement, d'aucun employé de l'autre partie, ceci pendant la durée du contrat et pour une période de 12 mois suivant la fin de celui-ci.

7. Droits & Propriétés

7.1 Rushs :

Les images bruts (rushs) réalisées par Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC appartiennent uniquement au prestataire. Celui-ci est tenu d'en protéger l'existence jusqu'au rendu de la vidéo au client, notamment en faisant des copies distinctes des rushs. Une fois le projet terminé, par Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC n'est en aucun cas tenu de conserver les rushs ni d'en partager le contenu au client. En cas de nécessité à archiver ces données, un contrat d'archivage sera proposé au client.

Le client dispose néanmoins de la possibilité d'acheter un droit d'utilisation des rushs, en spécifiant l'usage qu'il va en faire.

7.2 Droits d'auteur & Licences :

L'ensemble des éléments de recherches, de conception, d'information, de développement et de licences tierces (*ligne graphique, fichiers originaux de réalisations graphiques ou/et médiatiques, codes de développement, rushs, plugins, etc.*) conçus ou utilisés par le prestataire et mis à la disposition du client ou publiés sur son site demeure la propriété exclusive du prestataire.

Sur paiement du prix de ses services, le prestataire accorde au client une licence gratuite, universelle, non-exclusive et non-transférable d'utilisation des éléments qui constituent la

vidéo en son état, sans modification possible. Le client s'engage à n'utiliser la vidéo que dans le cadre défini dans le contrat.

Réserve :

Le prestataire se réserve le droit en tout temps de facturer l'extension de licence au client en cas de non-respect du contrat.

7.3 Copyright :

Tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle liés aux éléments d'information (*matériel, images, sons, textes, documents, fichiers*) fournis au prestataire dans le cadre de l'exécution d'un service appartiennent au client.

De ce fait, il incombe au client d'honorer auprès des instances concernées, tout éventuel droit de copyright lié aux éléments d'information destinés à figurer dans la vidéo.

Le prestataire ne saurait être tenu responsable du non-respect des dispositions de droit d'auteur par le client.

7.4 Droits de référence :

Sauf convention contraire, le client autorise le prestataire à le mentionner parmi ses références et à insérer dans le générique de fin de la vidéo, son logo, sa raison sociale, ainsi qu'un lien direct (*hypertexte*) sur son site Web.

Ceci est valable, même en cas de rupture de contrat ou/et de transfert de prestataire de la vidéo réalisée par Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC (*voir paragraphe 1.4*).

7.5 Droits de propriété :

Sauf convention contraire, tous les matériaux et fichiers de montage (*codes, textes, images, photos, vidéos, etc.*), servant à la réalisation du mandat, restent la propriété exclusive du prestataire.

Seul le résultat du travail (*objet du mandat*), selon les conditions du contrat, appartient et est livré au client.

Réserve :

Les licences utilisées et mises à disposition du client, restent la propriété exclusive du prestataire. Sauf dans le cas d'un paiement direct du client pour acheter une licence sonore avec un prestataire musical ou revendeur de licences, ou dans le cas où un contrat lie le projet à une licence musicale spécifique.

8. Prix & Conditions de paiement

8.1 Indication de prix :

Tous nos prix sont indiqués en francs suisses "CHF", sans TVA.

En application de L'art. 10 al. 2 let a et c LTVA nos prestations sont exonérées de TVA

8.2 Adaptation de prix :

Les prix indiqués dans le contrat restent en vigueur pendant toute la durée de celui-ci.

Le prestataire se réserve toutefois le droit d'adapter le prix de ses services moyennant un préavis écrit d'un mois avant le délai de résiliation du contrat.

8.3 Conditions spéciales :

Les prix spéciaux, rabais ou toutes autres remises octroyées au client ne sont valables qu'à l'unique condition que les modalités de paiement soient impérativement respectées dans les délais qui leurs sont impartis.

Le premier rappel se verra notifié d'une mise en garde, informant qu'en cas de non-paiement, le client perdra tous ses droits de rabais et de remise. Il se verra également majoré des frais administratifs en vigueur.

Le deuxième et dernier rappel se verra notifié de la valeur intégrale du prix réel des prestations (*offres, factures*), ceci sans plus aucune déduction et sera également majoré des frais administratifs en vigueur.

8.4 Encaissement :

En dehors des locations qui peuvent se payer cash, les représentants de Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC ne sont pas habilités à procéder à quelconques encaissement auprès de notre clientèle !

8.5 Paiement :

Sous réserve de conditions spéciales, mentionnées dans le contrat, les factures sont par défaut, payables **50% à la signature du contrat**, et **50% à la fin des travaux**, à 30 jours. Les travaux de réalisation sont considérés comme finalisés lorsque la vidéo est terminée. Selon la nature des services ou/et des modalités de paiement, prévus dans le contrat, les versements peuvent être répartis en plusieurs tranches (*mensuelles ou datées*).

En cas de retard de paiement, le premier rappel (*payable à 30 jours*) est majoré d'un montant de **CHF 20.-** (*frais administratifs*) + **avertissement de suppression des rabais spéciaux accordés** (*différence facturée en sus*).

Le 2e et dernier rappel (*payable à 10 jours*) est majoré d'un montant de **CHF 50.-** (*frais administratifs*) + **suppression définitives et irrémédiables des rabais spéciaux accordés** (*différence facturée en sus*) + frais du 1er rappel.

Réserve :

Si malgré le 2e rappel, aucun versement n'est perçu, Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC se réserve le droit de suspendre tous ses services et d'entreprendre les démarches juridiques nécessaires à l'encontre du client. Tous les frais découlant de ces procédures seront ajoutés à la charge du client avec intérêts.

Le prestataire ne peut être tenu responsable d'un quelconque préjudice matériel ou financier, due à la négligence du client.

8.6 Non-paiement :

Sur décision du prestataire, le non-respect des délais de paiement peut entraîner l'interruption, voir la suppression (*ex: diffusion de la vidéo sur le Web ou autres prestataires de diffusion*) des services spécifiés dans le contrat. Dans ce cas les droits de diffusion sont *defacto* retirés au client et reviennent exclusivement à Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC.

Les éventuels coûts supplémentaires de remise en services ou de reprise des travaux (*CHF 500.-*), générés par cette interruption, sont imputables au client.

Le prestataire ne peut être tenu responsable d'une quelconque perte matérielle ou financière, due à la négligence du client.

8.7 Financement & Leasing :

Afin de proposer des solutions de paiement plus souples, échelonnées sur une durée déterminée, le prestataire peut faire appel à un organe de financement tierce.

Dans ce cadre, la société de financement, prend à sa charge, l'entier des factures du prestataire et conclut avec notre client, son propre contrat de prêts. De ce fait, les conditions générales de vente de ces organismes s'appliquent aux présentes conditions.

Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC ne peut donc être tenu responsable d'un quelconque litige ou autre fait, qui pourrait survenir entre le client et l'organe de financement.

Réserve :

Pour pouvoir bénéficier de cette solution de paiement, l'entreprise "cliente", doit être inscrite au Registre du commerce depuis un minimum 3 ans et fournir les preuves de sa solvabilité auprès de l'organe de financement.

Cette dernière se réserve le droit d'accepter ou de refuser le prêt au client.

9. Signature & Validité

De par sa signature, la personne "Cliente" atteste qu'elle a le droit et le pouvoir de signature de l'entreprise qu'elle représente.

Réserve :

Dans le cas contraire, Studio Abstra Koller Genevey Dikondo SNC se réserve le droit de facturer à ladite personne, les frais de dossier (*dédommagement compris*), soit un montant forfaitaire de CHF 850.-

10. Durée

Le contrat est conclu pour une durée limitée. Son entrée en vigueur, sa durée ainsi que son mode de renouvellement sont expressément mentionnés dans le contrat.

11. Droits applicables

Le présent contrat est assujéti au droit suisse ; le canton de Fribourg (*Suisse*) en est le for exclusif de juridiction.

12. Dispositions finales

Les présentes conditions générales font parties intégrantes de tous contrats conclus ou à conclure par le prestataire.

Elles sont communiquées à chaque client et restent consultables en tout temps, sur notre site Internet "www.studio-abstra.ch".

De par sa signature contractuelle, le client confirme les avoir lus et approuvés.

Réserve :

Le client peut cependant les contester par écrit, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de signature du contrat. Passé ce délai, elles sont considérées comme définitivement acceptées par ce dernier.